

Paris, le 24 août 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir dans votre portefeuille une ou plusieurs actions du compartiment **AMUNDI MSCI USA** de la SICAV AMUNDI INDEX SOLUTIONS.

Actuellement exposé à l'indice « MSCI USA », **votre compartiment changera d'indicateur de référence le 29 septembre 2023 pour s'exposer à l'indice « MSCI USA ESG Leaders Select 5% Issuer Capped » et sera renommé « Amundi PEA MSCI USA ESG Leaders »**. Par ailleurs, les frais de gestion et autres frais d'administration ou d'exploitation, tels que définis dans le Document clé pour l'investisseur, augmenteront de 0,28% par an à 0,35% par an.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « LETTRE AUX PORTEURS - AMUNDI MSCI USA ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou en envoyant un e-mail à info@amundi.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas

Directeur – ETF, Indexing & Smart Beta

Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B206-810
(la « SICAV »)

Luxembourg, le 24 août 2023

AVIS AUX ACTIONNAIRES
du compartiment
AMUNDI MSCI USA
(le « Compartiment »)

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons que le Conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de remplacer l'indice de référence du Compartiment « **AMUNDI MSCI USA** » et de mettre à jour son nom afin de refléter cette modification. En outre, la classification en vertu du SFDR passera de l'article 6 à l'article 8 à compter du **29 septembre 2023** (la « **Date d'effet** »).

Les principales modifications applicables à votre Compartiment en conséquence sont détaillées ci-dessous.

	Avant la Date d'effet	À la Date d'effet
Nom du Compartiment	AMUNDI MSCI USA	Amundi PEA MSCI USA ESG Leaders
Nom de la Classe d'actions	AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - EUR (C)	Amundi PEA MSCI USA ESG Leaders UCITS ETF - EUR
	AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - USD (C)	Amundi PEA MSCI USA ESG Leaders UCITS ETF - USD
Indice de référence du Compartiment	MSCI USA Index (l'« Indice Actuel ») Symbole Bloomberg : MSDEUSN	MSCI USA ESG LEADERS SELECT 5% Issuer Capped Index (le « Nouvel Indice ») Symbole Bloomberg : MXUSESL5
Classification selon le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers	Article 6	Article 8 tel que défini dans le prospectus relatif aux produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales.
Frais annuels	Frais de gestion (max.) : 0,18 % Frais d'administration (max.) : 0,10 %	Frais de gestion (max.) : 0,25 % Frais d'administration (max.) : 0,10 %

L'objectif de ces changements est d'exposer les Actionnaires à la performance du MSCI USA ESG LEADERS SELECT 5% Capped Index, un indice représentatif des titres de grande et moyenne capitalisation du marché américain et émis par des sociétés qui ont la notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) la plus élevée de chaque secteur de l'indice MSCI USA Index.

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que la modification des Frais annuels décrite dans le tableau ci-dessus entraîne une modification des frais de gestion et autres frais d'administration ou d'exploitation, tels que définis dans le Document clé pour l'investisseur, de 0,28 % par an à 0,35 % par an.

Ces modifications seront reflétées dans le prochain prospectus apposé d'un visa.

- **Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec ces modifications, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais (à l'exception des frais acquis par le Compartiment pour empêcher la dilution de l'investissement des actionnaires), pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis, qui est uniquement notifié sur le site Internet d'Amundi Index Solutions dédié aux avis aux actionnaires, conformément au prospectus.**
- **Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que, si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse, les Actionnaires peuvent se voir facturer des commissions de courtage sur la vente d'Actions du Compartiment.**
- **Si les Actionnaires sont d'accord avec les modifications, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.**

La dernière version du prospectus de la SICAV et les Documents d'Informations Clés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration